

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 18 février 2020**

Le mardi 18 février 2020, à 18 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 6 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Gilbert BOISBOUVIER  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Eric LOIZON  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 8      Nombre de pouvoirs : 7      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200218-2020-09-B-DE Date de télétransmission : 06/03/2020 Date de réception préfecture : 06/03/2020
--

---

## **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire développement relative à l'accompagnement de la chargée de mission ZI de Méron**

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2019/19/B du 25 septembre 2019 approuvant la convention définissant les modalités technique d'encadrement technique d'un chargé de mission jusqu'en mars 2020 et sa conclusion ;

Considérant qu'en 2020, suite à la rédaction d'une étude d'opportunité de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite rédiger le dossier de classement définitif en RNR de Méron prévue pour partie dans la zone industrielle et pour partie dans la zone de protection spéciale ;

Considérant que ce nouveau document nécessite un dialogue avec les services de l'Etat (DDT, DREAL, Sous-préfecture) puis sera soumis pour avis au CSRPN ;

Considérant que cette étude sera réalisée en interne par un agent de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Considérant que l'agent de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a besoin de l'assistance technique du Parc sur les volets suivants :

- ✓ la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Gestion Pastorale (recherche de financements, rédaction de cahiers des charges, passation de marchés, mise en œuvre et suivi de travaux) ;
- ✓ une participation au suivi de l'étude Messicoles (portée a priori par le Conservatoire Botanique National de Brest) ;
- ✓ la mise en œuvre de la gestion différenciée sur la ZI et ses abords immédiats ;
- ✓ la collecte de nouvelles informations naturalistes ;

Considérant que cela porte à 10 jours l'intervention d'un ingénieur Parc (600 €/j) étalés sur 6 mois en 2020, auxquels s'ajoutent des frais de structure et de déplacement dudit agent à hauteur de 1 500 € ;

-----  
Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent la convention définissant les modalités d'accueil et d'encadrement technique de l'agent de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
- ✓ autorisent le Président à signer ladite convention et tous documents y afférent ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

*[Signature]*  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le - 6 MARS 2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 18 février 2020**

Le mardi 18 février 2020, à 18 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 6 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Gilbert BOISBOUVIER  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Eric LOIZON  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 8      Nombre de pouvoirs : 7      Nombre de voix : 15

-----  
**Site Natura 2000 Complexe du Changeon et de la Roumer :  
animation 2020-2021**

Vu le code général des collectivités territoriale,  
Vu le code de l'environnement,  
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,  
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,  
Vu la désignation du 20 mars 2019 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine naturel en qualité de structure maître d'ouvrage chargée pour le compte du comité de pilotage, d'assurer les tâches administratives, techniques et financières relative au suivi du documents d'objectifs du site Natura 2000 FR2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer »,  
Vu la convention cadre 2019-2022 relative au suivi du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer »,  
Considérant que pour la période d'animation annuelle du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, les coûts prévisionnels de l'opération sont les suivants :

- ✓ frais de personnel du Parc (19 742,20 €) : chargé de mission patrimoine naturel (80j), secrétaire (2j), secrétaire comptable (2j) ; responsable comptabilité et ressources humaines (4j) ;
- ✓ coûts indirects (forfait de 15% des frais de personnels) : 2 961,32 € ;
- ✓ animation sur les landes humides de Touraine (prestation CAUDALIS, 2e tranche) : 4000 € NTT ;
- ✓ mise en page et réalisation d'un panneau d'information : 169,20 € TTC.

Considérant que le montant de l'opération pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 est donc estimé à un montant maximal de 26 872,72 € TTC.

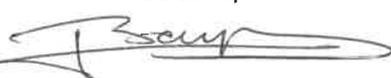
Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent le montant à 26 872,72 € TTC. pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;
- ✓ approuvent le plan de financement réparti de la manière suivante :
  - financement européen FEADER : 13 436,36 € (50 % du TTC) ;
  - financement État/DREAL Centre-Val de Loire : 13 436,36 € (50 % du TTC).
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le

27 FEV. 2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20200218-2020-10-B-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2020  
Date de réception préfecture : 27/02/2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 18 février 2020**

Le mardi 18 février 2020, à 18 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 6 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Gilbert BOISBOUVIER  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Eric LOIZON  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 8      Nombre de pouvoirs : 7      Nombre de voix : 15

## Convention de partenariat PNR/EDF-CNPE

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine doit faire face, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine essaye d'associer les acteurs privés aux projets à travers l'acte de don ;

Considérant que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dégage ainsi des ressources nouvelles et affirme sa proximité avec les forces vives économiques du territoire ;

Considérant que lors des rencontres entre la délégation régionale d'EDF Centre Val de Loire, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et le Centre nucléaire de production d'électricité de Chinon, il a été proposé le versement de 10 000 € par EDF au bénéfice des actions du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine ;

Considérant qu'il est envisagé que 5 000 € seront dédiés à l'activité générale du Parc et 5 000 € seront fléchés sur des actions précises ;

Considérant qu'à l'aube de la nouvelle charte du PNR, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et EDF souhaitent renforcer leur collaboration, initiée le 24 avril 1997 par un premier protocole d'accord, sur un ensemble de 6 thèmes d'intérêt commun pour un développement durable du territoire.

1. La gestion durable des espaces et le soutien à la diversité biologique
2. L'aménagement du territoire et le développement local
3. La gestion et la préservation de la ressource en eau
4. Concilier développement durable et insertion
5. L'accueil, l'éducation et l'information au développement durable
6. L'expérimentation et la recherche sur les 4 premiers thèmes

Considérant que pour 2020, le projet de convention prévoit le soutien de 5000 € sur deux actions :

- ✓ la première concerne le 10<sup>ème</sup> concours Eco-trophée du Parc pour doter chaque premier prix des trois catégories ouvertes de 1 000 €, soit 3 000 €.
- ✓ la seconde action concerne le concours "pratiques agro-écologiques prairies et parcours" et sensibilisation à la préservation des prairies en Indre-et-Loire et plus particulièrement sur la zone Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, en partenariat notamment avec la SEPANT et la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire ; EDF soutenant à hauteur de 2 000 €.

-----  
Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat entre EDF, le Centre nucléaire de production d'électricité de Chinon et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine qui prendra effet à la date de signature pour l'année 2020 qui prévoit un soutien sous forme de don financier du Centre nucléaire de production d'électricité de Chinon à hauteur de 10 000 € ;
- ✓ autorisent le Président à signer la convention précitée ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

- 6 MARS 2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 18 février 2020**

Le mardi 18 février 2020, à 18 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 6 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Gilbert BOISBOUVIER  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Eric LOIZON  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 8      Nombre de pouvoirs : 7      Nombre de voix : 15

## Rétribution des services du Parc

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 43/2004 du Bureau en date du 4 octobre 2004 relative à la rétribution des prestations du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu la délibération 2012/35/B du Bureau en date du 7 septembre 2012 relative à la rétribution des prestations du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu la délibération 2018/14/B du Bureau en date du 18 avril 2018 relatives à la rétribution des services du Parc,

Considérant que les services du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sont sollicités pour des expertises, des interventions extérieures, des audits, ou pour exercer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, voire de maîtrise d'œuvre pour les collectivités du bassin territorial,

Considérant qu'il convient d'aligner le coût journalier tel que prévu dans la délibération 2018/14/B du Bureau en date du 18 avril 2018 au coût réel qui a fait l'objet d'une augmentation,

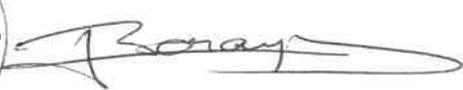
Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ abrogent la délibération 2018/14/B du Bureau en date du 18 avril 2018 susvisée ;
- ✓ fixent le cout journalier pour 8h d'intervention à 700 € ;
- ✓ approuvent le tableau de rétributions ci-après annexé :

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le 27 FEV. 2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20200218-2020-12-B-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2020  
Date de réception préfecture : 27/02/2020

## Annexe : Tableau des rétributions

	Intervention d'un agent du Parc De 1 à 5 jours/an	Intervention d'un agent du Parc De 6 à 10 jours/an	Intervention d'un agent du Parc Au-delà de 10 jours/an
Projet porté par une commune du territoire du PNR, ayant adopté la Charte.	gratuit	Rétribution de 50 % du coût journalier soit 350 euros par jour	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour
Projet porté par un EPCI dont le territoire est en partie inclus au sein du Parc naturel régional. Projet qui concerne uniquement une commune ou plusieurs communes du territoire du PNR, ayant adopté la Charte.	gratuit	Rétribution de 50 % du coût journalier soit 350 euros par jour	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour
Projet porté par un EPCI dont le territoire est en partie inclus au sein du Parc naturel régional. Projet qui concerne uniquement une commune ou plusieurs communes hors du territoire.	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour
Projet porté par un EPCI dont le territoire est en partie inclus au sein du Parc naturel régional. Projet qui concerne une commune ou plusieurs communes au sein et en dehors du territoire hors du territoire.	700 euros / nombre de communes concernées par le projet x par le nombre de communes hors territoire du PNR = Coût de la rétribution par jour	700 euros / nombre de communes concernées par le projet = c c x le nombre de communes hors territoire du PNR = c1 c x le nombre de commune sur le territoire du PNR x 50 % = c2 c1 + c2 = Coût de la rétribution par jour	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour
Projet porté par une commune ou un EPCI hors du territoire du Parc naturel régional.	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour	Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 18 février 2020**

Le mardi 18 février 2020, à 18 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 6 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Gilbert BOISBOUVIER  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Eric LOIZON  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 8      Nombre de pouvoirs : 7      Nombre de voix : 15

## **Lancement de la marque « Valeurs parc naturel régional » pour les séjours et cas des Tours Opérateurs nationaux/internationaux**

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant qu'il est opportun de prévoir une procédure nationale spécifique pour développer la marque auprès des Tours Opérateurs nationaux/internationaux proposant des séjours touristiques sur le territoire des Parcs ;

Considérant que la démarche proposée pour agréer ces entreprise est la suivante : les Tours Opérateurs sollicitent la Fédération des PNR pour un agrément concernant la démarche d'entreprise puis travaillent avec chaque PNR à une offre de séjours conforme avec les critères de la marque ;

Considérant que la démarche d'audit proposée pour ces agences se déroulera donc en deux temps : d'une part, l'audit de l'entreprise par un bureau d'études spécialisé, sera diligenté par la Fédération au profit de tous les Parcs (avec une facturation de la Fédération au Tour Opérateur) ; d'autre part, l'audit du ou des séjours réalisé par le PNR concerné dans le prolongement de la co-construction du séjour avec le Tour Opérateur.

Considérant que ces démarches semblent efficientes ;

Considérant que pour le cas spécifique de ces séjours de dimension nationale et/ou internationale, la contractualisation sera tripartite et d'une durée de 5 ans.

Considérant que le mode de calcul de la cotisation d'un Tour Opérateur de dimension nationale et/ou internationale, est fonction du nombre de séjours marqués ; à savoir :

- 1 séjour = 50 € ;
- 2 à 5 séjours = 100 € ;
- 6 à 10 séjours = 300 € ;
- 11 séjours et + = 500 €.

Considérant que par souci d'efficacité, ces redevances sont destinées à une promotion nationale ;

Considérant dès lors qu'il est d'intérêt que celles-ci soient versées à la Fédération qui assurera la promotion ou sa gestion ;

Considérant qu'Escursia, Tour Opérateur marqué par la Fédération souhaite proposer une offre de 3 séjours ci-dessous définis:

- ✓ Week-end Sensation Loire, VAL DE LOIRE – ANJOU (Saint-Rémy-la-Varenne / Saint-Mathurin-sur-Loire), 3 jours/2 nuits : public cible "famille"
- ✓ Prestataires : Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne et Loire Odysée (bénéficiaires de la marque VPNR et partenaire Education) ;
- ✓ Week-end Nature en Touraine, VAL DE LOIRE – TOURAINE (Parçay-sur-Vienne / Lémeré / Rivière / Chinon), 3 jours/2 nuits : public cible « Famille »

- ✓ Prestataire : Touraine Terre d'Histoire (bénéficiaire de la marque VPNR) ;
- ✓ Voyage Val de Loire – Séjour nature en Anjou, 5 jours/4 nuits : public cible « Sensibilisé à la nature » et « Naturaliste »
- ✓ Prestataire : Emilie VALEZ (LPO Anjou).

Considérant que d'autres Tours Opérateurs vont prendre attache avec le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant que les offres de séjour prioriseront, lorsque cela est possible, les prestataires marqués du territoire ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent la procédure spécifique exposée ci-dessus pour le développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional auprès des Tours opérateurs proposant des séjours ;
- ✓ approuvent la conclusion de conventions tripartites avec la Fédération et les Tours Opérateurs dans le cadre précité ;
- ✓ autorisent le Président à signer toutes conventions et tous documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **27 FEV. 2020**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 18 février 2020**

Le mardi 18 février 2020, à 18 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 6 février par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Gilbert BOISBOUVIER  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Eric LOIZON  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 8      Nombre de pouvoirs : 7      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200218-2020-14-B-DE Date de télétransmission : 06/03/2020 Date de réception préfecture : 06/03/2020
--

-----

## **Prestations de suivis naturalistes dans le cadre de l'animation 2020-2022 des sites Natura 2000 Loire et Méron : Attribution du marché public**

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour une procédure relative au marché de prestation intellectuelle « Suivis naturalistes et apport d'une expertise écologique dans le cadre de l'animation de 2 sites Natura 2000 » publié le 16 janvier 2020 au BOAMP (procédure adaptée supérieure à 90 000 euros HT) et sur le portail [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com),

Vu le règlement de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et vallée du Thouet (ZSC FR520029 et ZPS FR5212003), et « Champagne de Méron, plaine de Douvy » et Butte d'Antoigné (ZPS FR5212006) ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine requiert une prestation intellectuelle au travers d'un marché public dénommé « Suivis naturalistes et apport d'une expertise écologique dans le cadre de l'animation de 2 sites Natura 2000 (période 2020-2021) » ;

Considérant que la procédure est décomposée en 2 lots distincts, correspondant chacun aux missions suivantes :

- ✓ Lot 1 : Suivis naturalistes du site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et vallée du Thouet.
- ✓ Lot 2 : Suivis naturalistes du site Natura 2000 « Champagne de Méron, plaine de Douvy » et Butte d'Antoigné.

Considérant que le Parc a reçu les candidatures suivantes pour les lots précités à la date limite du 6 février 2020:

- ✓ Lot 1 : - Ligue de Protection des oiseaux, le groupement SARL HARDY ENVIRONNEMENT et SARL SCOP ARTEFACTS (LIGERIA NATURE)
- ✓ Lot 2 : Ligue de Protection des oiseaux, le groupement EIRL AGEDE et Elisabeth LAURIOL, le groupement SARL HARDY ENVIRONNEMENT et SARL SCOP ARTEFACTS (LIGERIA NATURE)

-----  
Considérant qu'en application des critères d'analyse des offres, les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- ✓ Pour le lot 1 : Ligue de Protection des Oiseaux
- ✓ Pour le lot 2 : Ligue de Protection des Oiseaux

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent l'attribution des lots suivants du marché :
  - pour le lot 1 «Suivis naturalistes du site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et vallée du Thouet » à la Ligue de Protection des Oiseaux sise 35 rue de la barre à Angers pour un montant global de 53 895,00 € HT ;
  - pour le lot 2 «Suivis naturalistes du site Natura 2000 « Champagne de Méron, plaine de Douvy » et Butte d'Antoigné » à la Ligue de la Protection des Oiseaux sise 35 rue de la barre à Angers pour un montant global de 67 160,00 € HT.
- ✓ autorisent le Président à signer tous les documents afférents à ce marché ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

- 6 MARS 2020